COMMUNE D'ÉOLE EN BEAUCE

CONSEIL MUNICIPAL DU 01 FEVRIER 2016

L'AN 2016, le 01^{er} février à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune d'ÉOLE-EN-BEAUCE s'est réuni en Mairie de VIABON; Lieu Ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mr Philippe VOYET; Maire, En session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28 janvier 2016.

PRESENTS: Philippe VOYET (Maire), Jean-François ROBERT, Michèle LEGRAND, Marc VINCHON, Vincent FAUCHEUX, Patrice BIRRE, François VASSORT, Jean-Jacques BOURGINE, Claude THERIN, Julien BIRRE, Christian ARRONDEAU, Laurent ARRONDEAU, Lydie AUDOUARD, Jean-Michel BRANTONNE, Sylvie BRETHEAU, Caroline CALMONT, Stéphane CHANCOLLON, Michèle COLOMBANI, Géraldine GRILLON, Ludovic GUESNET, Paul GUESNET, François ISAMBERT, Bruno LECUREUR, Béatrice LEFÈVRE, Marc LEMAIRE, Benoît LHOSTE, Emmanuel MARTIN, Stéphane POUPAUX, Gérald TRUBERT, Serge TRUBERT, Frédéric VERDOT, Jérôme VINCHON, Bruno WISSOCQ.

Absents excusés : Jacques DUCIMETIERE pouvoir à J.J.BOURGINE.

Blandine MARCHON pouvoir à Philippe VOYET. Corinne BOUCHET pouvoir à Patrice BIRRE.

Sylvain CHAMPOLIVIER.

Florence TICOT.

Franck VANNEAU pouvoir à Marc LEMAIRE

ABSENTS: Michael DELVOYE.

Pascal GAUCHERON. Muriel PUSTAY.

A été nommé secrétaire de séance : Ludovic GUESNET

Soit la majorité des membres du Conseil

ORDRE DU JOUR:

- Demande de Subvention DETR
- Désignation du représentant du Pays de Beauce
- Désignation du représentant du SDE 28
- Délibération concernant le droit de fortage
- Questions Diverses

Mr le Maire demande l'ajout à l'ordre du Jour :

- -Dissolution du CCAS DE GERMIGNONVILLE ET DE FAINS LA FOLIE.
- SUBVENTIONS : FDAIC
 - Fonds Parlementaire
- Carte Hertzienne
- DEMANDE d'Emprunt
- Dossier informatique
- Aide Technique Départementale
- Droit de préemption

Demande de Subvention DETR

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance des projets des différentes Mairies de la commune d'ÉOLE-EN-BEAUCE

et après délibération, décide à l'unanimité des travaux suivants :

Baignolet:

- changement des portes et fenêtres de la Mairie

Fains-la-Folie:

-éclairage, changement des fenêtres et peinture salle (1er étage) de la Mairie à destination des associations

Viabon:

- chauffage Mairie
- enduit extérieur de la salle polyvalente

Le montant des devis s'élève à 48 792.55 € HT, soit 58 061.81 € TTC.

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du DETR pour ces réalisations.

Le plan de financement de ces opérations s'établit comme suit :

subvention FDAIC (sous réserve d'acceptation)
subvention DETR (20%)
subvention réserve parlementaire
autofinancement
30% 14 638.00 €
9 759.00 €
5 000.00 €
19 395.55 €

<u>TOTAL</u> <u>48 792.55 €</u>

Désignation du représentant du Pays de Beauce

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que, suite à la création de la commune nouvelle d'ÉOLE-EN-BEAUCE, il y a lieu de réélire :

- 1 délégué titulaire;
- 1 délégué suppléant.

pour représenter la commune au sein du Syndicat du Pays de Beauce.

Nombre de votants : 37 Suffrages exprimés : 37 Majorité absolue : 19

Élection du délégué titulaire :

A obtenu:

- Mr Marc VINCHON: 37 voix

Mr Marc VINCHON ayant obtenu 37 voix, est élu délégué titulaire.

Élection du délégué suppléant :

A obtenu:

- Mme Lydie AUDOUARD: 37voix

Mme Lydie AUDOUARD ayant obtenu 37voix, est élu déléguée suppléante.

Désignation du représentant du SDE 28

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que, suite à la création de la commune nouvelle d'ÉOLE-EN-BEAUCE, il y a lieu de réélire :

- 1 délégué titulaire ;
- 1 délégué suppléant.

Pour représenter la commune au sein du Syndicat du Départemental d'Énergies d'Eure-et-Loir (SDE28).

Nombre de votants : 37 Suffrages exprimés : 37 Majorité absolue : 19

Élection du délégué titulaire :

A obtenu:

- Mr Stéphane CHANCOLON: 37 voix

Mr Stéphane CHANCOLLON ayant obtenu 37 voix, est élu délégué titulaire.

Élection du délégué suppléant :

A obtenu:

- Mr Claude THERIN: 37 voix

Mr CLAUDE THERIN ayant obtenu 37 voix, est élu délégué suppléant.

Délibération concernant le droit de fortage

Ce dossier sera étudié ultérieurement avec négociation avec l'exploitant

Dissolution du CCAS DE GERMIGNONVILLE ET DE FAINS LA FOLIE.

En application de la Loir NOTRe ; la commune Nouvelle d'Eole- en- Beauce ayant une population inférieure à 1 500 HABITANTS, le Conseil Municipal décide de dissoudre les CCAS de Germignonville et de Fains la folie par 36 voix pour et 1 voix contre..

SUBVENTIONS:

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance des projets des différentes Mairies de la commune d'ÉOLE-EN-BEAUCE et après délibération, décide à l'unanimité des travaux suivants : Baignolet :

- changement des portes et fenêtres de la Mairie

Fains-la-Folie : éclairage, changement des fenêtres et peinture salle (1er étage) de la Mairie à destination des associations

Viabon:

- chauffage Mairie
- enduit extérieur de la salle polyvalente

Le montant des devis s'élève à 48 792.55€ HT, soit 58 061.81 € TTC.

Le plan de financement de ces opérations s'établit comme suit :

- subvention FDAIC (sous réserve d'acceptation) 30% 14 638.00 € - subvention DETR (20%) 9 759.00 € - subvention réserve parlementaire 5 000.00 € - autofinancement 19 395.55 €

TOTAL 48 792.55 €

FDAIC

Le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre du FDAIC pour les travaux à réalisés.

Fonds Parlementaire

Le Conseil Municipal sollicite à cet effet une subvention au titre des Fonds Parlementaire pour les travaux à réalisés.

Carte Hertzienne

Le Conseil Municipal prend acte du décret instaurant la servitude de protection contre les obstacles applicables autour d'un centre radioélectrique et sur le parcours hertzien sur la commune d'Eole – en-Beauce.

Le Conseil Signale que la tour de VIABON n'est toujours pas allumée la nuit malgré plusieurs relances.

DEMANDE d'Emprunt

La commune déléguée de Germignonville ayant entrepris des travaux d'enfouissement de réseaux, s'est renseignée pour un emprunt. La Caisse de Dépôts et Consignations propose l'emprunt le mieux adapté ; un prêt de 50% doit être établi sur le Secteur Public Local pour les câbleries et fouilles sur une durée de 20 à 40 ANS soit à taux fixe ou variable.

Il en est de même pour les réseaux d'eau.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Mr le Maire afin de négocier au mieux l'emprunt aux taux et durées les meilleurs.

Dossier informatique

Trois mairies sur quatre étant équipées par SEGILOG, il est décidé de rester SEGILOG. Ces derniers ont proposé des fusions de budgets, d'élections etc.... Après étude par Mr VERDOT et Mr LECUREUR du matériel existant; A FAINS LA FOLIE, le matériel est à changer, Baignolet à voir. Après réflexion, le travail se fera en réseau avec du matériel acheté. La prestation complète avec SEGILOG étant trop onéreuse.

Si nécessaire une augmentation de débit devra être demandée pour certaines communes déléguées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne tous pouvoirs à Mr le Maire pour signer les contrats avec SEGILOG et l'achat de matériel nécessaires au bon fonctionnement.

Aide Technique Départementale

Mr Voyet fait savoir que des propositions de circulation dans le village de Fains la folie sont en cours avec le Conseil Départemental.

L'aide Départemental Technique à une mission de conseil si travaux inférieurs à 30 000€ et d'aide à passer un marché si travaux supérieurs à 30 000€ et de surveillance d'état des routes moyennant un cout de 0.98 € par habitant.

L'adhésion à ce service peut être signée par commune déléguée, plusieurs communes déléguées ou l'ensemble de la nouvelle commune d'Eole-en-Beauce.

VIABON a le même problème de vitesse dans le village.

Le Conseil Municipal décide par 35 voix et 2 contre d'adhérer au Service AIDE Technique Départementale pour l'ensemble de la commune d'Eole-en-Beauce.

DROIT DE PREEMPTION

1. La commune d'Éole-en-Beauce décide d'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal, à savoir, autoriser Mr le Maire renoncer au droit de préemption (15° de l'article L.2122-22 du CGCT).

Questions Diverses

- Mr ROBERT informe que l'ERDF offre un défibrillateur pour VIABON. Cette commune étant déjà équipée propose de l'installer sur FAINS LA FOLIE. Les deux autres communes seront équipées ultérieurement. Le défibrillateur sera installé à FAINS LA FOLIE avec Inauguration et Publicité.
- Les tarifs de concession cimetière seront harmonisés lors d'une prochaine réunion.
- Le conseil Municipal siègera toujours dans la même salle et non dans les différentes communes déléguées comme inscrit dans la charte. Par contre les commissions tourneront dans les villages.
- Préparation du budget avec le Receveur Municipal les 26 février et 17 Mars 2016 Réunion du Conseil Municipal pour Vote du Budget le 29 MARS 2016.
- Des contacts ont été pris avec GROUPAMA, ERDF, ORANGE, pour optimiser les coûts pour la commune d'Eole-en-Beauce.
- Mr VOYET à rencontrer le directeur de LA POSTE, des problèmes se posent pour la distribution du courrier, les livreurs, les services Médicaux et Sanitaires, Internet et Numérique pour les noms de rues identiques sur les communes déléguées. Une réflexion est ouverte. Le directeur des Postes à offert un service de proximité (Médicaments, courses etc...).
- Il a été demandé de réunir les associations des quatre communes déléguées afin de planifier les festivités prévues dans chacune d'elles.

Mr le Maire clos la séance à 22H 35